



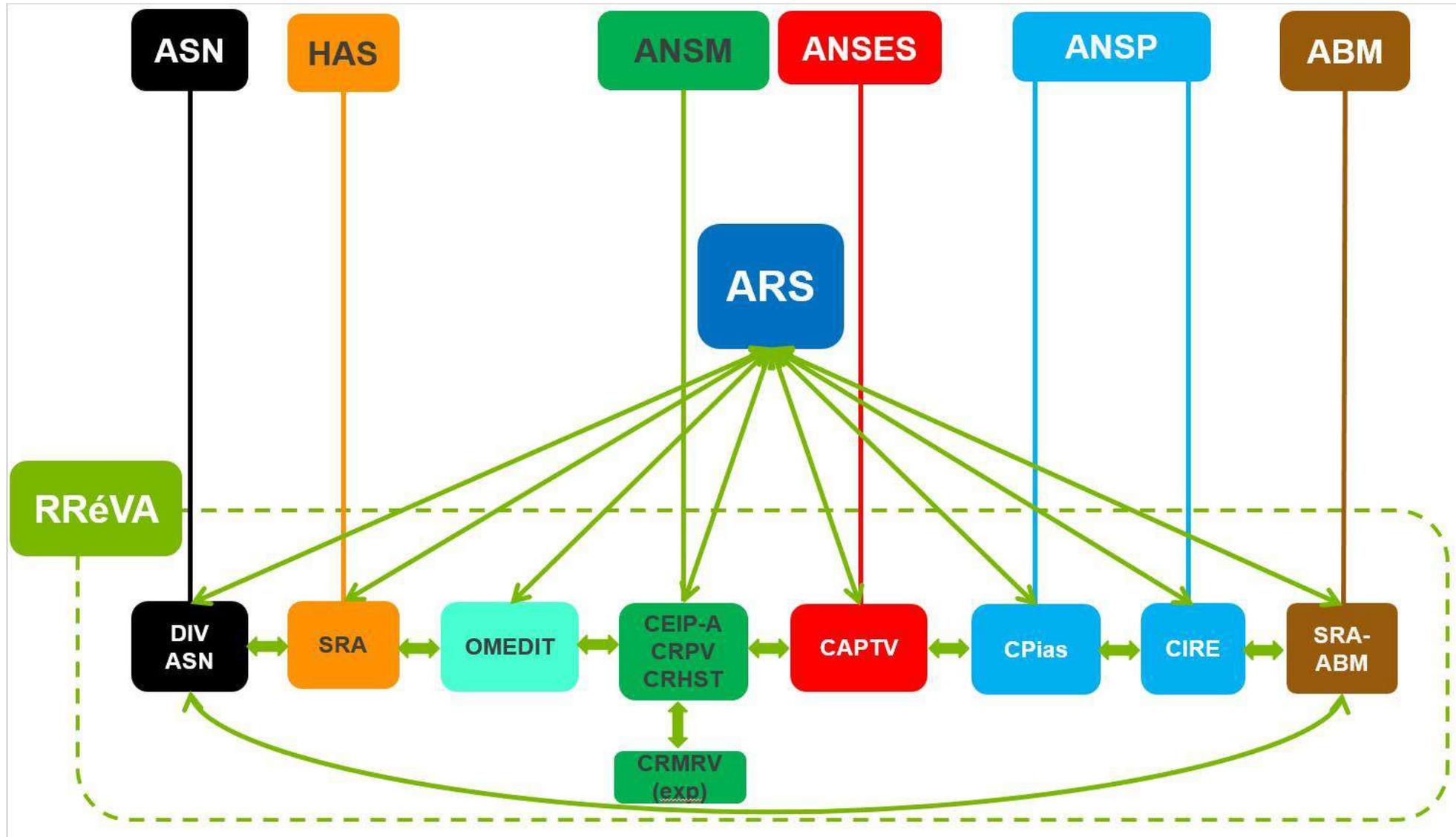
Le Réseau Régional de Vigilance et d'Appui RRéVA

Dr Florian SANZ
Coordinateur régional des vigilances

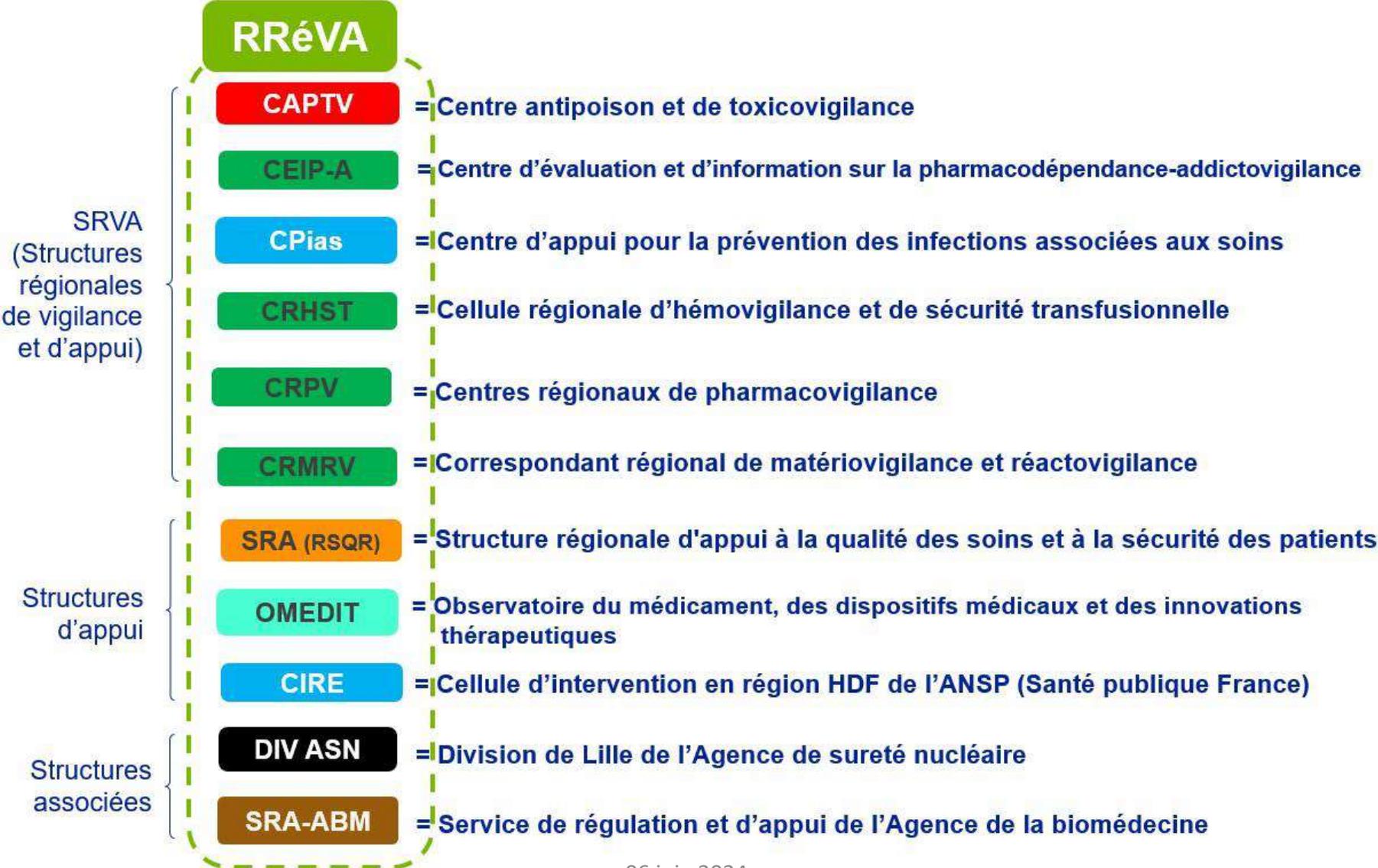
Vigilances?

- Les vigilances sanitaires représentent une veille permanente dont les objectifs sont le signalement, le traitement et l'investigation des événements indésirables liés à l'utilisation et la consommation de produits par l'homme, la traçabilité de ces produits et la réponse aux alertes sanitaires.
- Les vigilances sanitaires concernent notamment les produits de santé, les produits issus du corps humain, le suivi de certaines infections, intoxications et maladies.
- Instituées par la loi n°98-535 du 1er juillet 1998 et reformées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

RRéVA, quoi?



RRéVA, qui?



RRéVA, comment?

- Recueil d'informations relatives aux EI, transmission d'informations aux agences nationales, enquêtes, expertise ...
 - Formation, information, appui, audit et conseil
 - Missions spécifiques à leur champ de compétence (réponse à l'urgence, autorisation...)
 - Répondre aux sollicitations de l'ARS:
 - Venir en appui aux directions métiers de l'ARS dans le traitement partagé des signalements
 - Accompagner les PS dans l'analyse de leur EIGS
 - Réaliser des travaux d'expertise ou de recherche, des animations territoriales en étant le relais de l'ARS
 - Transmettre à l'ARS les signalements sensibles de nature à rendre nécessaire son intervention
- Participer aux RRSS et aux réunions RRéVA
- Programme régional d'actions pour la qualité et la sécurité des prises en charge en santé des patients

DMI
DMI
DMI

**JOURNÉE
REGIONALE**

DMI
DMI
DMI

**MATERIOVIGILANCE
2024**



Merci pour votre attention.